

**Compte-rendu du conseil municipal de la commune de VITRAC**  
**SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024**

Présents : M. CHAZARAIN Daniel, M. DELIBIE Jean-Claude, Mme ESCALIER Valérie, Mme FIZELIER Garance, M. GALODÉ Philippe, M. GAUTHIER Eric, M. GORLIER Philippe, Mme JALÈS Brigitte, M. MATHIEU Serge, M. TRAVERSE Frédéric

Absents excusés : M. DELASSUS Olivier (procuration à Mme JALÈS Brigitte), Mme LEVERRIER Laura (procuration à M. MATHIEU Serge), Mme PLAZA Sandrine (procuration à M. TRAVERSE Frédéric), M. LASSERRE Arnaud

Secrétaire de séance : M. GAUTHIER Eric

Monsieur le Maire propose ouvre la séance à 18h40.

1- Approbation du procès-verbal du conseil du 30 septembre 2024 :

**Vote : adopté à l'unanimité**

2- Délégations du Conseil Municipal au Maire (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Néant**

3- Remboursement anticipé du prêt relais n° 2154 souscrit auprès de l'Agence France Locale :

M. le Maire laisse la parole à Mme Brigitte Jalès, Première adjointe en charge des finances. Mme Jalès rappelle que la commune a souscrit un prêt relais de 78 600€ sur le budget communal, en septembre 2022, lequel doit être remboursé au plus tard le 20 juin 2025. La trésorerie le permettant, Mme Jalès propose au conseil municipal de rembourser ce prêt relais de manière anticipée, au 29 novembre 2024, de la manière suivante :

- |  |          |
|--|----------|
| - Montant remboursé :                  | 78 600 € |
| - Montant des intérêts non échus dus : | 227 € 72 |

Pour ce faire, il faut voter la décision modificative n° 2/virement de crédits suivante :

- |   |            |
|---|------------|
| - Section d'investissement :                |            |
| Chapitre 21 – Opération 60 - Compte 2111 :  | - 23 000 € |
| Chapitre 21 – Opération 89 - Compte 21534 : | - 4 000 €  |
| Chapitre 16 – Compte 1641                   | + 27 000 € |
| - Section de fonctionnement :               |            |
| Chapitre 012 – Compte 6218 :                | - 600 €    |
| Chapitre 66 – Compte 66111 :                | + 600 €    |

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur :

- Le remboursement anticipé du prêt relais n°2154 souscrit auprès de l'AFL :

**Vote : adopté à l'unanimité**

- La décision modificative n° 2 virement de crédits :

**Vote : adopté à l'unanimité**

#### 4- Cession de l'épareuse et sortie de l'actif :

La commune possède une épareuse de marque Rousseau modèle agora 500 PA qui est tombée en panne et nécessite de grosses réparations.

Monsieur le Maire propose de la vendre au prix de 500 € et de retirer ensuite ce bien de l'état de l'actif.

Il demande au conseil de se prononcer.

**Vote : adopté à l'unanimité**

#### 5- Participation au voyage scolaire d'une élève de Terminale :

Une élève de la commune, scolarisée en Terminale, est venue présenter le projet de voyage scolaire en Irlande, organisé par le Lycée Pré de Cordy, du 2 au 16 février 2025. Cette élève sollicite la commune en vue de l'obtention d'une aide.

Monsieur le Maire explique que la commune participe habituellement aux voyages scolaires, pour les élèves vitracois, à hauteur de 50€ par élève.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le versement de la somme de 50€ à cette élève de Terminale.

**Vote : adopté à l'unanimité**

#### 6- Participation employeur au titre de la protection sociale risque prévoyance des agents :

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'employeur doit verser obligatoirement une participation aux agents dans le cadre de la protection sociale risque prévoyance. Cette cotisation est de 7€ minimum et deux solutions sont possibles : soit la convention de groupe soit la labellisation.

Par délibération du 6 mars dernier, la commune a choisi de mandater le Centre de Gestion de la Dordogne et c'est le groupe MNT qui a remporté le marché.

L'objectif est d'inciter les agents à s'assurer sur le risque perte de salaire.

Etant donné qu'il y a lieu d'obtenir la validation du Comité Social Territorial avant de se prononcer, Monsieur le Maire repousse cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**Le Conseil municipal en prend acte.**

### 7- Présentation du rapport social unique (RSU) 2023 de la commune :

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU) réunissant l'ensemble des données relatives à leurs ressources humaines. Permettant d'apprécier la situation des collectivités et établissements publics à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items (effectifs, recrutements, formation, absentéisme, temps de travail, conditions de travail, rémunération, droits sociaux, ...), le RSU constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le RSU 2023 de la commune.

### **Vote : l'ensemble du conseil municipal prend acte du RSU 2023**

### 8- Suppression et création de postes et mise à jour du tableau des effectifs de la commune :

Monsieur le Maire explique que par délibération du 12 décembre 2023, la commune a créé un poste à temps complet sur le grade d'attaché territorial ainsi qu'un second à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise, et ce en vue de la possible nomination par promotion interne de deux agents.

Compte tenu de la nomination par promotion interne d'un adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe sur le grade d'agent de maîtrise, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

Il convient également de supprimer le grade d'attaché territorial non pourvu.

D'autre part, le service technique s'est étoffé, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'un adjoint technique à temps complet, recruté en contrat à durée déterminée sur l'article 3-3 3<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de cet agent pour une durée de une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le tableau des effectifs de la commune serait donc le suivant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

| Grade                                       | Statut    | Cat. | Effectif budgétaire | Effectif pourvu | Quotité | Fonctions   |
|---|-----------|------|---------------------|-----------------|---------|---|
| <b>Filière administrative</b>               |           |      |                     |                 |         |   |
| Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe | Titulaire | B    | 1                   | 1               | 35h     | Secrétaire de Mairie  |
| Adjoint administratif                       | Contrac   | C    | 1                   | 1               | 33h     | Agent d'accueil et secrétariat  |
| <b>S-TOTAL 1</b>                            |           |      | <b>2</b>            | <b>2</b>        |         |   |
| <b>Filière technique</b>                    |           |      |                     |                 |         |   |
| Agent de maîtrise                           | Titulaire | C    | 1                   | 1               | 35h     | Chef d'équipe Agent d'entretien des espaces verts, réseaux et des bâtiments |

|  |                        |   |          |          |     |   |
|--|------------------------|---|----------|----------|-----|---|
| Adjoint technique                      | Titulaire              | C | 1        | 1        | 35h | Agent d'entretien des espaces verts, réseaux et des bâtiments |
| Adjoint technique                      | Contrac                | C | 1        | 1        | 35h | Agent d'entretien des espaces verts, réseaux et des bâtiments |
| Adjoint technique                      | Titulaire              | C | 1        | 1        | 32h | Agent de restauration   |
| Adjoint technique                      | Contrac de droit privé | C | 1        | 1        | 20h | Agent d'entretien des bâtiments communaux                     |
| <b>S-TOTAL 2</b>                       |                        |   | <b>5</b> | <b>5</b> |     |   |
| <b>Filière médico-sociale</b>          |                        |   |          |          |     |   |
| ATSEM principale 1 <sup>e</sup> classe | Titulaire              | C | 1        | 1        | 35h | ATSEM   |
| <b>S-TOTAL 3</b>                       |                        |   | <b>1</b> | <b>1</b> |     |   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                   |                        |   | <b>8</b> | <b>8</b> |     |   |

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression et la création de postes et sur le nouveau tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Vote : adopté à l'unanimité**

#### 9- Présentation du RPQS 2023 de l'assainissement collectif de la commune :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2023 auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Vote : adopté à l'unanimité**

10- Présentation et validation du RPQS 2023 du SMAEP Périgord Noir :

La commune de Vitrac a reçu, pour l'exercice 2023, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMAEP du Périgord Noir.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce rapport.

**Vote : adopté à l'unanimité**

11- Remplacement de l'automate de visite de l'église Saint-Martin :

Monsieur le Maire explique que l'automate de visite de l'église Saint-Martin est en panne et qu'il conviendrait de le changer.

M. Olivier Delassus a contacté plusieurs entreprises. La plus intéressante propose la mise en place d'un nouvel automate pour la somme de 2 934,44 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce remplacement.

**Vote : adopté à l'unanimité**

12- Questions diverses :

Tour de table :

\*Jean-Claude Delibie :

- le SDE propose l'installation de bornes électriques avec les conditions suivantes : 50% à leur charge mais le reste à charge se situe entre 9 000 et 15 000 € par borne + 500 € d'abonnement par an et par borne.
- Le nouveau responsable de la DDE, M. Charpentier, est venu sur la commune :
  - le trou de Vitrac Port devrait être rebouché rapidement,
  - si on installe le feu de récompense, il faudra le déplacer par rapport au radar pédagogique actuel.
- Un tour des points d'eau a été fait avec le SDIS (rapport pas encore reçu) : certains ne fonctionnent pas : il est nécessaire de prévenir la SOGEDO afin de procéder aux réparations et envoyer le rapport au SDIS.

Valérie Escalier : la commune n'a toujours aucune nouvelle ni pour des devis pour la nouvelle maison médicale ni pour le cabinet de Mme Portugal, mais les contacts sont en cours.

Garance Fizelier : elle demande aux élus de lui communiquer les articles pour le bulletin municipal.

Brigitte Jalès : suite à une formation du 6 novembre, dispensée par l'Union des Maires, sur l'organisation des animations sur une commune, il va falloir revoir nos pratiques. Demander à M. Rey le powerpoint présenté à la formation.

Daniel Chazarain :

- Il s'est rendu à Pech de Pech pour rencontrer les riverains du chemin qui pose problème lorsqu'il pleut. Une partie des personnes étant absente, il faudra y revenir.
- Un état des lieux du lavoir des Crochets a été fait et des travaux vont être effectués par l'association des Amis de Vitrac.
- L'élégage sur les routes de Vitrac a été fait.

Eric Gauthier : les réunions avec le SMD3 continuent mais la discussion reste compliquée.

Serge Mathieu :

- Les travaux de peinture de Bastier sont pratiquement terminés.
- Lorsque les praticiens font des travaux dans leur cabinet (exemple, installation de la fibre), il faut qu'ils nous en informent. Le Maire demande à ce qu'on leur envoie un courrier.
- Il faudrait également bloquer, contre le mur par une chaîne et un cadenas, les bouteilles de gaz extérieures de l'école, en attendant de faire un habillage bois.

Maire :

- La commune de Sarlat, organisatrice de la félibrée 2025, souhaite obtenir le nom d'un référent pour la commune de Vitrac.
- Festeio 1<sup>er</sup> et 2 mars 2025 : 2 places sont proposées aux élus, au prix de 65€, mais il faut répondre avant le 25 novembre.
- Championnat d'Aquitaine de Cyclocross le 15 décembre 2024 sur la partie basse du site de Bastier.

La séance est levée à 21h10

**Le Maire,  
Frédéric TRAVERSE**

